

Compte rendu d'une rencontre avec M. Mathias, doyen de l'Inspection Générale de philosophie

16 novembre 2011

• PRÉAMBULE CONCERNANT L'INSPECTION

Nous remercions M. Mathias d'avoir pris le temps de nous recevoir. Sa solitude à l'Inspection Générale de Philosophie lui impose de toute évidence un travail considérable. Nous nous en sommes récemment inquiétés¹. M. Mathias s'attend à une nomination une fois le tour extérieur passé. Il n'y aurait donc plus que deux I.G. de philosophie². Le remplacement d'un fonctionnaire sur deux toucherait-il aussi l'Inspection ? C'est la représentation de notre discipline qui est ainsi affaiblie. D'une manière générale, l'affaiblissement des Inspections, générales ou régionales, est inquiétant et symptomatique³.

Nous précisons que la promotion d'IPR à l'Inspection Générale est pour nous nécessaire. Sans s'abuser sur un privilège qu'on voudrait accorder systématiquement à une connaissance du « terrain », une expérience suffisamment longue de toutes les conditions de l'enseignement dans le secondaire nous apparaît nécessaire à l'Inspection Générale comme aux IPR.

• LE BACCALAURÉAT ET SA CORRECTION

Notre régionale strasbourgeoise a appris de son rectorat que l'épreuve de philosophie aurait lieu le 18 juin.⁴ Nous répétons toutes les difficultés ainsi rencontrées et autant par les personnels des rectorats, les inquiétudes qu'on peut avoir relativement à la qualité de la correction, enfin tout ce que nous disons depuis trop d'années sans être entendus. L'an passé, dans toutes les académies de France, c'est au prix de la mobilisation de personnels précaires, ayant à peine l'expérience de l'enseignement, voire les qualifications nécessaires, de la sollicitation de retraités, de professeurs des classes préparatoires, que le baccalauréat a pu être corrigé, ce qui ne signifie pas nécessairement bien corrigé. Nous donnons en exemple la possibilité, avec un bac le 18 juin, qu'un professeur ait par exemple 140 copies de ES à

1 http://www.appep.net/actu/communiqu_IG_de_philosophie.pdf

2 En réponse au nôtre, un courrier reçu du ministère le 18 novembre 2011 semblait indiquer aussi une nomination au tour extérieur. Depuis une nomination a eu lieu au 1^{er} tour. Il n'y aura donc, cette année au moins, que deux inspecteurs généraux. Nous le déplorons.

3 Voir notre communiqué sur un projet d'arrêté concernant l'évaluation des professeurs

4 http://www.appep.net/actu/communiqu_calendrier_bac_2012.pdf

corriger en huit jours. M. Mathias nous répond que c'est assez couramment la situation d'un professeur de classes préparatoires ou des membres de jury de concours. La situation parisienne, l'an passé, n'a tenu selon lui qu'à un défaut d'organisation. Nous insistons sur l'inégalité de la date exigée de remise des notes selon les académies. M. Mathias précise que l'intervention de l'Inspection dépend de la bonne volonté des rectorats. Certains ne l'associent pas à la préparation du baccalauréat.

M. Mathias a été comme nous informé du fait que certains professeurs de classes préparatoires parisiennes sont menacés d'un conséquent retrait sur salaire pour avoir refusé l'an passé de corriger des copies du bac. Il espère qu'il n'en sera rien et que l'intervention du ministère, auprès duquel il a fait une démarche, le permettra. M. Mathias nous dit ne pas avoir eu connaissance du cas de professeurs lillois ayant eu à subir un retrait sur salaire, en 2010, pour avoir rendu leurs copies avec une journée de retard.

• LA SUPPRESSION DES DÉDOUBLEMENTS

Nous interrogeons M. Mathias sur ce que l'inspection prévoit de faire à propos des dédoublements et particulièrement dans les classes technologiques. Nous n'avons pas eu l'impression que l'Inspection de Philosophie, dans son ensemble, avait pris la mesure du caractère dramatique de cette suppression. Il est sans doute bon, on oserait presque dire philosophique, d'avoir l'adversité heureuse, de conseiller, comme nous l'entendons beaucoup autour de nous, aux professeurs de philosophie d'occuper partout où ils le peuvent les « interstices ». C'est, comme on dit, faire contre mauvaise fortune bon cœur. Mais cette suppression ne sera ni compensée ni rendue moins dramatique par les journées de Langres, les interventions en Seconde et Première, l'accompagnement personnalisé (!) ou l'ECJS. On voudra bien nous excuser de ne pas partager l'enthousiasme que peut sembler soulever de telles extensions du domaine de la philosophie en comparaison avec cette suppression. Nous avons été en ce sens un peu surpris de nous entendre dire en réponse, et cela tout en convenant que l'Inspection de philosophie ne peut arrêter à elle seule cet aspect de la réforme des lycées, qu'il faudrait relancer le projet d'un enseignement de la philosophie en Lycée Professionnel. Nous répondons qu'il n'y a pas de commune mesure entre un fait et l'autre. Le souci des classes technologiques devrait prévaloir et tous nous préoccuper, surtout s'il y a encore des moyens pour accorder des heures à la philosophie. Il est certain que tout collègue volontaire pour enseigner en Lycée Professionnel doit se voir accorder les moyens et les conditions pour le faire. Nous soulignons en passant notre scepticisme sur une nécessité de privilégier cette présence de la philosophie quand les lycées professionnels et leurs élèves ont pour la plupart bien d'autres besoins et ceux d'abord de bonnes conditions accordées aux enseignements généraux déjà existants.

Nous rappelons les propos que nous avait tenus M. Poirier quand nous l'avions rencontré en 2007. Pour lui, avant même que ne soit envisagée la suppression des dédoublements, les difficultés de notre enseignement dans les séries technologiques, résultaient d'un défaut originel. À son départ, les conditions de notre enseignement dans ces classes auraient été, selon lui, mal négociées. Qu'en est-il aujourd'hui alors que la plupart des professeurs vont voir leur nombre de classes nettement augmenter et sans le bénéfice pédagogique d'une heure dédoublée en S ou en ST ?

Nous demandons à M. Mathias d'appuyer notre demande d'une recommandation nationale faite aux proviseurs de veiller à la situation particulière de la philosophie dans l'enseignement technologique. Les professeurs de philosophie seront sinon les premières victimes du darwinisme scolaire qu'installe l'autonomie des établissements, et même ceux qui

tenteront de jouer le jeu des « projets », censés justifier l'obtention d'heures à effectif faible, n'y survivront guère.

• ECJS – DROITS ET GRANDS ENJEUX DU MONDE CONTEMPORAIN EN L – ÉTAT DE LA FILIÈRE L

Nous insistons sur la nécessité de permettre aux professeurs de philosophie d'enseigner l'ECJS en Terminale. Le programme en Terminale doit prendre un tour plus philosophique et les professeurs de Philosophie sont désormais ceux qui, avec les professeurs d'Histoire ou de Lettres, peuvent enseigner l'ECJS. Autant il est absurde d'envisager qu'un professeur le soit une heure par semaine devant une classe qu'il ne connaît pas, autant l'ECJS dans la suite d'une classe où il enseigne la philosophie doit être rendue possible à tout professeur qui le souhaiterait.

Quant à l'option *Droits et grands enjeux du monde contemporain*⁵, M. Mathias signale que des dérogations pourraient être accordées, certaines disciplines se déclarant déjà par nature en état de l'enseigner sans besoin de répondre aux exigences actuellement formulées. Il conviendrait de ne pas s'en désintéresser et lui-même suivra ce dossier.

Notre Doyen nous informe qu'il n'existe aucun moyen de savoir ce qu'il en est, au lendemain de la première année de réforme du lycée, des orientations vers la filière L. M. Mathias se désole de l'absence d'un véritable enseignement scientifique en L. En accord avec cela, nous rappelons que c'est d'abord la suppression d'un enseignement de mathématiques qui a produit l'effondrement de cette filière. Intellectuellement formateur, comme M. Mathias le souligne, il est aussi source de débouchés dont il n'y a pas de raison de priver les L.

• INTERVENTIONS EN SECONDE ET PREMIÈRE

Nous avons demandé à participer à l'évaluation de cette année d'expérimentation. M. Sherringham nous avait dit qu'il réfléchirait au moyen pour qu'il en soit ainsi. Il ne semble pas que cela soit aujourd'hui prévu. Nous savons que les IPR sont chargés de collecter les éléments nécessaires à cette évaluation. Pour M. Mathias, il s'agira de savoir s'il y a un gain pour notre enseignement. On en jugera par d'éventuels acquis des élèves en Terminale et, ou, une image de la philosophie, notamment pour éviter des représentations qui, dit-on, éloigneraient certains élèves de la filière L. D'une manière générale M. Mathias se réjouit d'une présence de la philosophie de la Seconde à la Terminale, condition d'une « progressivité » de notre enseignement.

• ÉPREUVES DES SÉRIES TECHNOLOGIQUES

Reprenant l'idée envisagée avec son prédécesseur d'un aménagement des épreuves, qui n'en modifierait pas la substance, répétant les motivations du travail que nous avons nous-mêmes entrepris à ce sujet l'an passé, nous interrogeons M. Mathias qui se dit prêt à travailler

⁵ Cet enseignement est ouvert à tous les enseignants titulaires d'une licence de droit ou d'un diplôme d'institut d'études politiques. Les enseignants titulaires du diplôme requis s'engageraient par ailleurs à recevoir lors du prochain semestre une formation de 4 à 5 journées visant à adapter leurs connaissances et compétences juridiques en adéquation au programme et à son approche inductive.

à partir de toute suggestion qui serait faite. Nous sommes évidemment volontiers disposés à cela. Nous rappelons ce que nous avons dit à M. Sherringham : ce n'est pas à notre association, pas plus qu'à aucune autre, d'en décider. Il faudra réunir un groupe de travail ayant pour seule tâche de réfléchir sur ces épreuves à partir de l'actuel programme. Les professeurs devront être consultés comme cela a été fait, plusieurs fois, par différents moyens. On peut ramener la dissertation à une simplicité qui ne concède rien à l'exigence d'une réflexion instruite par un cours au long d'une année. De même, quant au texte, les questions pourraient être mieux posées pour amener les élèves à la lecture du texte. En l'état, on peut avoir le sentiment que les élèves porteraient davantage d'attention au texte s'il n'y avait pas de questions plutôt que des questions auxquelles ils croient qu'il suffit de répondre comme si elles n'exigeaient d'eux qu'une compréhension partielle. Nous avons bien sûr envisagé, comme tout professeur ayant un peu longuement enseigné dans ces classes, l'existence d'une épreuve orale à même de combler ce fossé entre ce que des élèves ont pu réellement montrer de qualités, de progrès, dans l'année et un résultat globalement faible des travaux à l'écrit du bac. Mais chacun sait, et plus encore avec « la reconquête du mois de juin », qu'elle est impossible à mettre en place.

Nous demandons que le temps de l'épreuve soit ramené à trois heures.

La situation de la FORMATION CONTINUE, rognée chaque année davantage, celle des STAGIAIRES, qui ne s'améliore pas, ainsi que les JOURNÉES DE LANGRES⁶ ont aussi été des points abordés à l'occasion cette longue rencontre. À propos de Langres, retenons ici que M. Mathias a déjà fait le projet d'une organisation différente, notamment quant aux « ateliers ». Il concède bien volontiers qu'une répartition des tâches, enseignants d'un côté, chercheurs de l'autre, est nuisible. Le prochain thème sera la liberté.

Sachant son temps précieux, nous remercions vivement M. Mathias de nous avoir ainsi reçus.

Pour l'APPEP, S. PERRIER, avec N. FRANCK et Ph. BLANC.

⁶ Voir notre communiqué : http://www.appep.net/actu/communique_Langres.pdf